



Munich Personal RePEc Archive

## **The Arab Maghreb Union: What prospects?**

ziadi, azza

university de versailles saint quentin en yvelines

12 July 2016

Online at <https://mpra.ub.uni-muenchen.de/72513/>  
MPRA Paper No. 72513, posted 16 Jul 2016 22:24 UTC

# **The Arab Maghreb Union: What prospects?**

AZZA Ziadi

Department of Economics, Versailles Saint Quentin en Yveline University, Paris.

10 June 2016

# **The Arab Maghreb Union: What prospects?**

Ziadi Azza

Doctor in economics

14 june 2016

# The Arab Maghreb Union: What prospects?

## L'Union du Maghreb Arabe : Quelles perspectives ?

*Ziadi AZZA<sup>1</sup>*

**Résumé :** Le Traité de Marrakech a été signé en 1989, il a inscrit parmi ses objectifs d'œuvrer progressivement pour réaliser la libre circulation des personnes, des marchandises et des capitaux et en mettant particulièrement en évidence 'la stratégie maghrébine pour le développement commun'. Cette dernière est adoptée par le Conseil de la Présidence de Ras Lanuf de 1991, avec comme objectif la création d'une Union Economique en quatre étapes : une ZLE, une Union Douanière, un Marché Commun et une Union Economique concrétisée par l'unification et la coordination des politiques économiques et des programmes de développement. Ainsi, qu'on est-il pour la concrétisation desdits objectifs après environ 20ans ? quel avenir de l'UMA face aux nouveaux enjeux internationaux ?.

**Mots clés:** Intégration régionale, l'Union du Maghreb Arab .

**Keywords :** Regional Integration, The Arab Maghreb Union.

**Classification JEL :**F15.

**Abstract :** The Marrakech Treaty was signed in 1989, included among its objectives to work gradually to achieve free movement of people, goods and capital, and particularly pointing 'the Maghreb strategy for common development'. The latter was adopted by the Council of the Presidency of Ras Lanuf in 1991, with the aim of creating an economic union in four stages: an FTA, a customs union, a common market and an economic union embodied in the unification and coordination of economic policies and development programs. So that is it for the realization of those objectives after about 20years? What future of UMA face new international challenges?.

---

<sup>1</sup>Ziadi Azza, docteur en sciences économiques, ziadiazza@yahoo.ca.

## **Introduction**

Selon Ph. Hugon l'intégration régionale a plusieurs dimensions: commerciale, financière, monétaire, économique, sectorielle, institutionnelle, politique et culturelle<sup>2</sup>.

Dans la même veine, la Commission économique pour l'Afrique a mis en évidence cinq principaux motifs d'adhésion à une communauté économique régionale : les motifs économiques en premier lieu, suivi respectivement par les motifs politiques et géographiques alors que les motifs culturels et historiques sont classés en dernier lieu<sup>3</sup>.

Il en ressort que tous ces accords prévoyaient le développement des échanges de biens et de services entre les pays via la création des ZLE. Est-il le cas pour les pays de l'UMA ?

Parmi les objectifs de l'intégration maghrébine la réalisation progressive de la libre circulation des personnes, des services, des marchandises et des capitaux entre les Etats membres. Il en ressort de ce fait que le financement du développement est un des plus grands défis auquel font face les pays en développement. La question du financement du développement a fait l'objet d'une très forte mobilisation du Secrétariat général de l'(UMA).

L'objectif recherché tout au long de cet article est de bien appréhender la base socio-économique sur laquelle s'appuiera la construction effective de l'intégration de façon à évaluer le chemin à parcourir pour mobiliser la dite union.

Notre souci est de comprendre comment se présente l'intégration maghrébine entre les Etats prenantes et de cerner si le paysage économique maghrébin est le fait d'une politique interne autonome ou d'une administration exigée par les chefs d'Etat.

### **1. *L'intégration régionale maghrébine : Etat des lieux***

#### **1. 1. Fondement et objectifs**

L'Union du Maghreb Arabe (UMA) a été fondée le 17 février à Marrakech suite à un traité signé par les cinq pays membres (Algérie, Lybie, Maroc, Mauritanie et Tunisie). Ce traité était le résultat de la réunion préalable tenue par les cinq chefs d'Etats Maghrébins à Zéralda le 10 juin 1988. Depuis, seules 6 conventions ont été ratifiées. Aussi, certains parmi les accords ratifiés se trouvent actuellement dépassés par les nouveaux cadres internationaux ou régionaux auxquels ont adhéré les pays de l'UMA tel que l'OMC ou l'UE.

---

<sup>2</sup>H. Phillipe (2001) « Analyse comparative des processus d'intégration économique régionale », direction générale de la coopération internationale et de développement, p8.

<sup>3</sup>CNUCED (2014), op.cité, p 51.

L'UMA est dotée de huit instances qui peuvent être classés en deux catégories à savoir les organes d'élaboration de la politique générale de l'Union (le Conseil Suprême (CS), le Conseil des Ministres des affaires étrangères (CMAE), le Conseil Consultatif (CC), la «Conférence» des premiers ministres (CPP)) et les organes de suivi et d'exécution (les commissions ministérielles spécialisées(CMS), le Secrétariat Général (SG), le Comité de Suivi (CS) et l'Instance Judiciaire (IJ)).

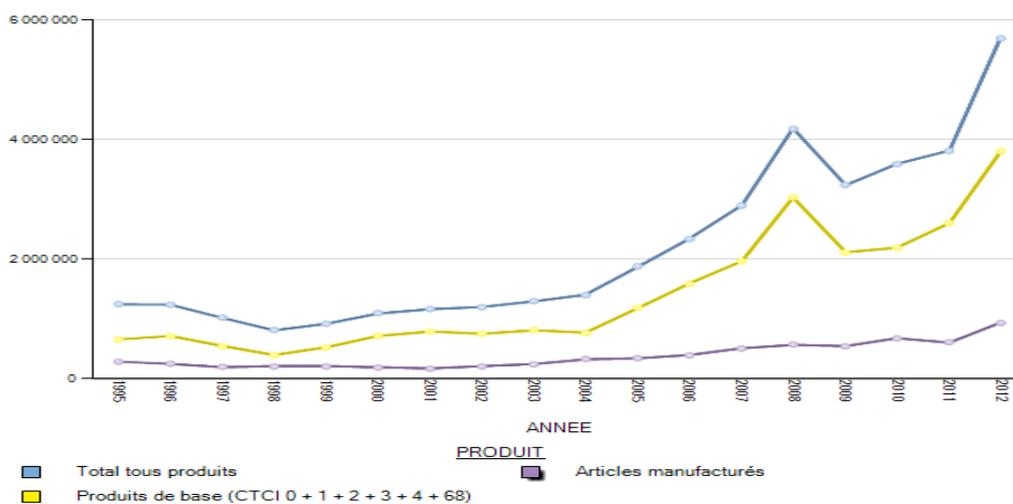
Parmi les objectifs de l'Union du Maghreb Arabe on peut noter la consolidation des rapports de coopération et de solidarité qui lient les Etats membres et leurs peuples, la réalisation progressive de la libre circulation des personnes, des services, des marchandises et des capitaux entre les Etats membres et l'adoption d'une politique commune dans tous les domaines. En ajoutant comme objectif final de ladite intégration, la constitution d'un marché commun maghrébin selon une stratégie progressive (ZLE, union douanière, marché commun).

## 1.2. Analyse des échanges intra- régional

### 1. 2. 1. Les importations

Le graphique s'est après montre que les importations de la zone UMA sont visiblement très faibles, elles n'ont pas dépassé 6000 000 de dollars en 2012. Cela signifie que les pays de l'UMA ne change pas assez, en dépit de la proximité.

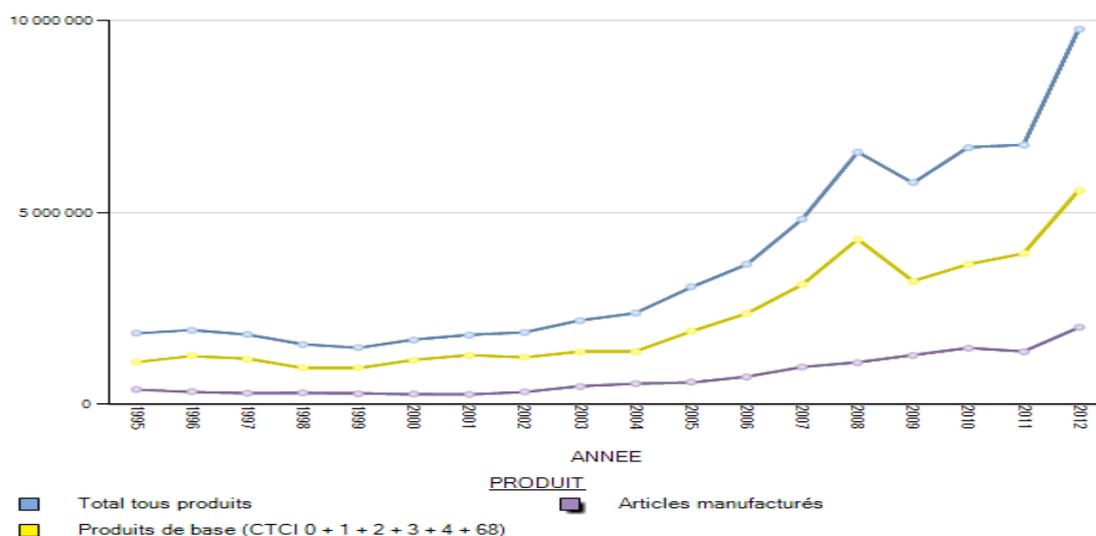
**Graphique 1 : L'évolution des importations intra –pays de l'UMA en millier de dollars de tous les produits, articles manufacturés et produits de base entre 1995 et 2012**



Source : réalisé à partir des données CEA, 2013

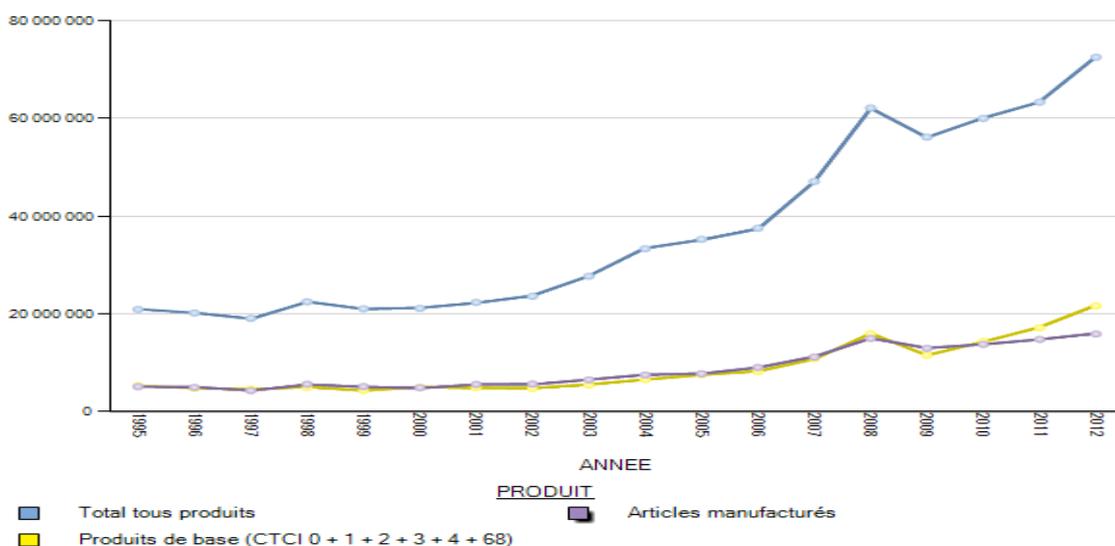
A contrario, les importations en provenance de l'Afrique et de l'UE sont remarquables avec des volumes respectifs d'environ 10 000 000 de dollars et 80 000 000 de dollars en 2012 ce que montre les deux graphiques ci-dessous.

**Graphique 2 : L'évolution des importations en millier de dollars de tous les produits, articles manufacturés et produits de base des pays de l'UMA en provenance de l'Afrique entre 1995 et 2012**



Source : réalisé à partir des données de la CEA, 2013.

**Graphique 3 : L'évolution des importations des pays de l'UMA en millier de dollars de tous les produits, articles manufacturés et produits de base en provenance de l'UE entre 1995 et 2012**



Source : réalisé à partir des données de la CEA, 2013.

Le tableau suivant met l'accent sur les principales destinations des importations des pays de l'UMA en Afrique.

**Tableau 1 : Cinq principales destinations des importations intra-africaines par pays de l'UMA (2011)**

<b>Pays</b>	<b>Principaux destination des importations par ordre d'importance</b>	<b>Part des importations totales(%)</b>
<b>Algérie</b>	Egypte, Tunisie, Afrique du Sud, Maroc, Côte d'Ivoire	94,5
<b>Libye</b>	Tunisie, Egypte, Maroc, Afrique du Sud, Algérie	99,6
<b>Maroc</b>	Algérie, Egypte, Tunisie, Nigéria, Afrique du Sud	90,7
<b>Mauritanie</b>	Maroc, Afrique du Sud, Sénégal, Tunisie, Swaziland	92
<b>Tunisie</b>	Libye, Algérie, Egypte, Maroc, Côte d'Ivoire	97,3

Source : CNUCED (2013) ,op.cité, p 26.

Dans ce même ordre d'idées, le tableau suivant résume les principales importations de chaque pays en provenance des pays de l'UMA qui portent particulièrement sur les produits IMME, les produits chimiques et plastiques et les produits agro-alimentaires.

**Tableau 2 : les principales importations de chaque pays en provenance des pays de l'UMA.**

<b>Pays</b>	<b>Principales importations</b>
<b>Algérie</b>	les produits des IMME, les produits agricoles et alimentaires, les produits des industries diverses, les matériaux de construction et verre, les produits des textiles habillements cuir et chaussures.
<b>Libye</b>	les produits agroalimentaires, les produits IMME, les produits de textiles habillements cuir et chaussures,
<b>Tunisie</b>	Produits chimiques et plastiques.
<b>Maroc</b>	Produits chimiques et plastiques, les produits des IMME, les produits agro-alimentaires.
<b>Mauritanie</b>	Produits chimiques et plastiques, les produits des IMME, les produits agro-alimentaires.

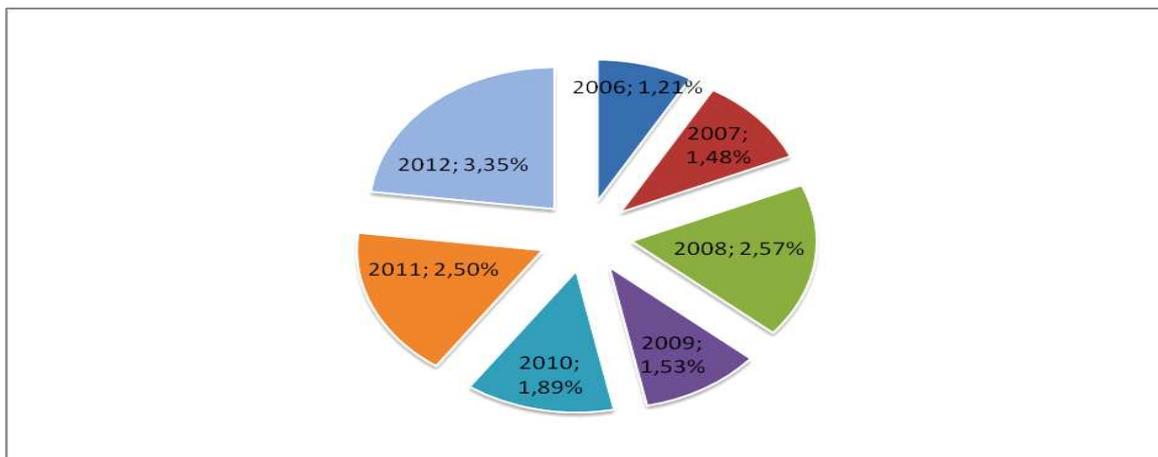
Source : Secrétariat Générale de l'UMA.

### 1.2.2. Les exportations

Le graphique suivant montre que les pays de l'UMA commerce faiblement à l'intérieur de ses frontières. En 2012, seul 3,35% des exportations des pays membres de l'UMA sont destinées au marché maghrébin, ce qui représente une part extrêmement faible eu égard aux performances enregistrées par les autres groupements régionaux : Zone Franc (5,1%), UEMOA (12,1%), CEDEAO (6,3%)...

L'évolution de ces dernières années est relativement positive. A l'exception de la chute enregistrée en 2009 (1,53%), la part du commerce maghrébin dans les exportations globales est en hausse régulière.

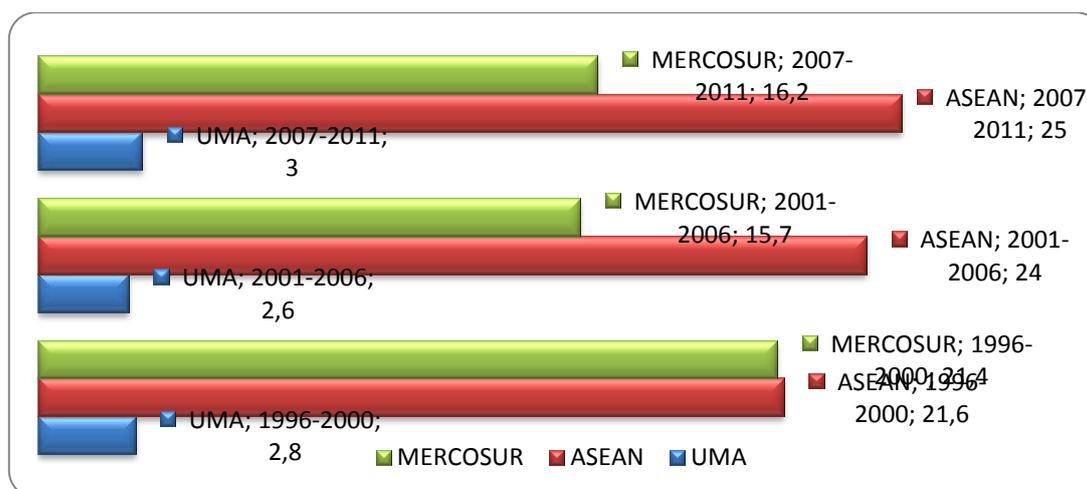
**Graphique 4 : Part du commerce maghrébin dans les exportations globale entre 2006 et 2012 (en %)**



Source : réalisé à partir des données Statistique de la C.E.A.

L'UMA reste pour l'instant l'une des sous régions du continent les moins intégrées avec moins de 3,35 % des exportations destinées aux pays membres.

**Graphique 5 : Echange interne par groupe régional (en %)**



Source : réalisé à partir des données du CNUCED (2013)

En fait, force est de noter que pour la Mauritanie, ces principales destinations des exportations sont vers des pays hors UMA et que seulement la Tunisie qui échange plus avec les dits pays ce que montre le tableau suivant :

**Tableau 3: Cinq principales destinations des exportations intra-africain par pays de l'UMA (2011)**

Pays	Principaux destination des exportations par ordre d'importance	Part des exportations totales (%)
<b>Algérie</b>	Maroc, Egypte, Tunisie, Libéria, Ghana	96,7
<b>Libye</b>	Tunisie, Egypte, Maroc, Ethiopie, Algérie	99,5
<b>Maroc</b>	Algérie, Tunisie, Sénégal, Mauritanie, Egypte	44,6
<b>Mauritanie</b>	Côte d'Ivoire, Cameroun, Nigeria, Libéria, Ghana	88,7
<b>Tunisie</b>	Libye, Algérie, Maroc, Ethiopie, Egypte	86,3

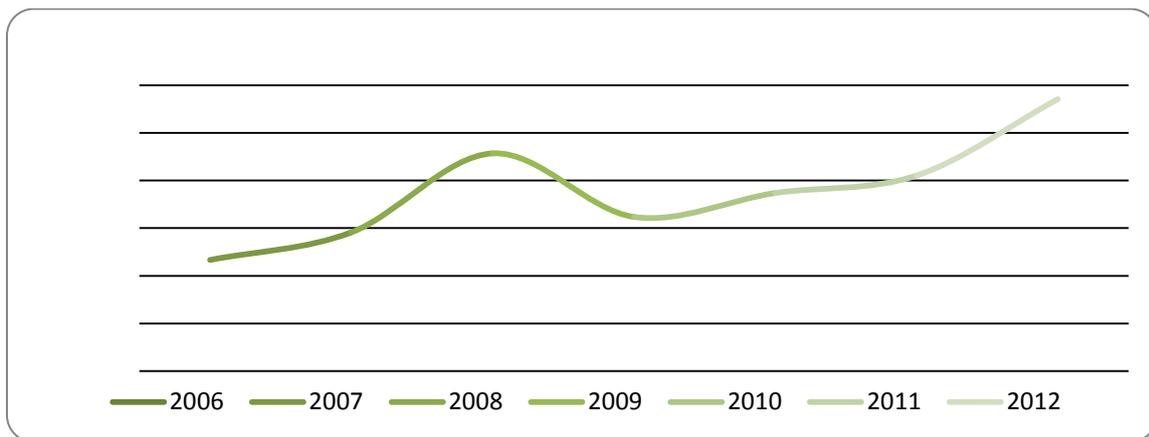
Source : CNUCED (2013), op.cité, p 24.

Les produits échangés portent notamment sur les articles d'habillement et autres articles en matières textiles, les ouvrages en cuir, les produits chimiques et dérivés, les produits de cru (aliments et animaux vivants).

L'intégration régionale revêt une grande importance pour le développement économique des pays de l'UMA. Les échanges commerciaux en constituent un élément important. Force est de constater que la faiblesse du commerce intra régional est l'un des plus faibles du continent. L'UMA n'a pas réussi à assurer une dynamique favorable aux échanges.

Le graphique ci-contre traduit l'évolution du commerce intra-maghrébin au cours de la période 2006-2012. Force est de constater la baisse enregistrée en 2009 conséquence des effets de la crise internationale sur les économies des pays de l'UMA. La faible reprise en 2010 et 2011 se justifie par l'impact du ralentissement économique qu'a connu la région après les événements sociopolitiques de 2011.

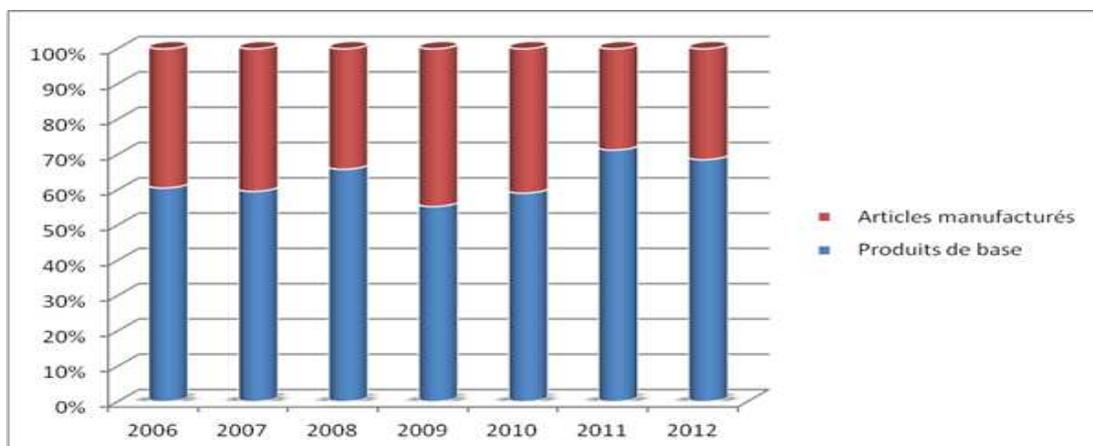
**Graphique 6 : l'évolution du commerce intra-maghrébin  
en millier de dollars (2006-2012)**



Source : réalisé à partir des données de la Banque Mondiale, 2013.

Au niveau des produits échangés, on remarque que les articles manufacturés, dans leur ensemble perdent d'importance ces dernières années au profit des produits de base. En 2012, ils ne représentent que 31.34% du commerce intra- l'UMA alors que ce taux était de 44.69% en 2009.

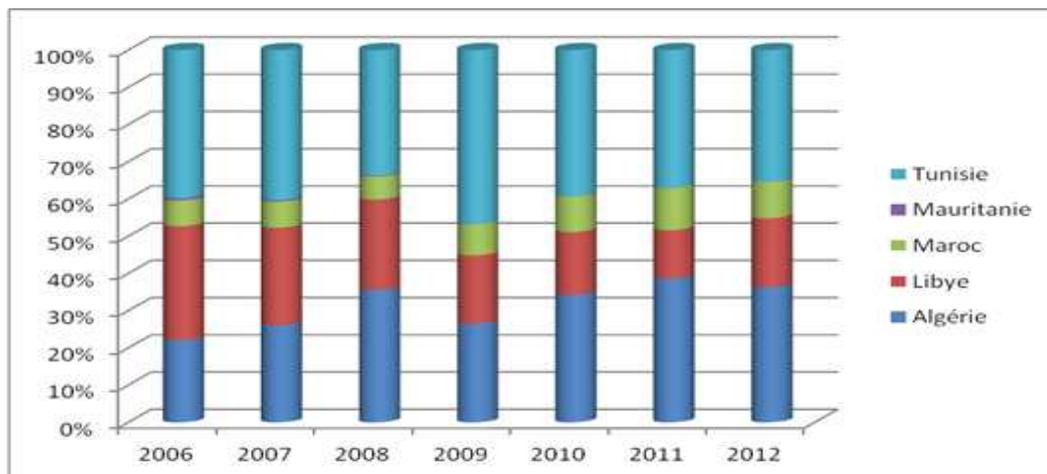
**Graphique 7: Parts des articles manufacturés dans le commerce intra-UMA entre 2006 et 2012  
(en %)**



Source : Annuaire Statistique de la CEA, 2013, p 20.

Dans ce même ordre d'idée la nature des produits échangés sur le marché maghrébin appelle à identifier les principaux pays animateurs de ce marché. Comme attendu, les pays producteurs de combustibles dominant le marché de l'UMA. L'Algérie et la Libye, dont les hydrocarbures et le gaz naturel représentent respectivement 95% et 91% de leur offre sur le marché maghrébin en 2012, dominant avec près de 55% des échanges intra-maghrébins.

**Graphique 8: Parts des pays maghrébins dans le commerce intra-UMA**



Source : Annuaire Statistique de la CEA, 2013, p 21

Les exportations marocaines vers les autres pays membres de l'UMA représentent près de 10% du marché maghrébin. Ce taux reste relativement faible étant donné le poids économique de ce pays au sein de l'UMA. Près de 62% des exportations marocaines est tiré des articles manufacturés, dont les produits de haute technologie et à compétences élevées constituent près de 25%.

La part de marché de la Mauritanie est extrêmement faible entre 2006 et 2012 passant de 0.69% en 2006 à 0,06% en 2012, dont une prédominance des produits alimentaires.

Depuis 2011, la Tunisie a perdu sa première place dans le commerce intra-UMA au profit de l'Algérie. Les événements politiques de 2011 et l'instabilité institutionnelle ont, entre autres, fortement réduit son dynamisme économique.

En bref, le commerce intra-maghrébin ne représente que 3% des échanges globaux de ces pays, ce qui représente le taux d'intégration le plus faible.

Force est de constater que la sous-région du l'UMA ne constitue pas pour l'instant un débouché commercial significatif. Il en ressort l'importance de la redynamisation de

processus de l'intégration maghrébine afin d'accélérer la libéralisation de la circulation des biens, des services et des facteurs de production.

## 2. Expériences étrangères et enseignements

Il est à noter aussi que les expériences d'intégration à savoir l'Association des Nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN), le Marché Commun du Sud (MERCOSUR), l'Union Européenne (UE) sont l'objet d'un processus 'ouvert', qui évolue dans le temps :

- En termes de nombre des pays parties prenantes, qui généralement s'accroît avec le temps au moyen de nouvelles 'adhésions', tel que c'est le cas pour l'UE dont le nombre de pays membres est passé de 6 à 27 en 50 ans ;
- En termes de 'contenu' de l'intégration, qui évolue vers l'établissement de rapports économiques de production et d'échange de plus en plus imbriqués, avec des mécanismes d'harmonisation de plus en plus sophistiqués.

De plus, l'impact commercial du processus d'intégration fait apparaître des différences considérables entre les régions d'intégration économiques, avec un taux d'intégration commerciale (rapport du commerce intra au commerce extérieur global) de 68% pour l'UE, de 25% pour l'ASEAN, de 13,5% pour MERCOSUR et de 2% pour l'UMA, soit pour le Maghreb, un taux extrêmement faible et en plus en baisse continue<sup>4</sup>.

Le tableau suivant mettra en évidence l'évolution de la part de ces quatre intégrations dans les exportations et les importations mondiales au cours de la période 1980-2010 révélant ainsi la trajectoire descendante et quasi –significatif de la part de l'UMA dans les exportations et importations mondiale

**Tableau 4 : Part de l'UMA, UE, ASEAN et MERCOSUR dans les exportations et les importations mondiale (en dollars courants aux taux de change en vigueur)**

	1980-1989		1990-1999		2000-2010	
	Exportations (en % des exportations mondiales)	Importations (en % des importations mondiales)	Exportations (en % des exportations mondiales)	Importations (en % des importations mondiales)	Exportations (en % des exportations mondiales)	Importations (en % des importations mondiales)
<b>UMA</b>	1,3	1	0,7	0,6	0,9	0,6
<b>ASEAN</b>	3,7	3,6	5,7	5,8	6,4	5,6
<b>MERCOSURE</b>	1,6	1,2	1,4	1,4	1,5	1,2
<b>UE</b>	41,8	42,1	42,2	41,4	38,4	38,1

Source : CNUCED (2013) ,op. cité, p 12.

<sup>4</sup> Unctadsat. unctad.org

Il en ressort à partir de ce chapitre que l'UMA est le plus petit groupement régional parmi les trois en nombre d'Etats et en superficie/population. C'est aussi le processus dont le commerce intra-régional est le plus faible.

En effet, les enseignements de ces observations peuvent être capitalisés pour envisager l'intégration des pays de l'UMA, économiquement moins avancés. Ils permettent d'anticiper sur le coût d'une intégration réussie de ces pays.

### **3. Les perspectives de relance**

L'intégration maghrébine profitera dans tous les aspects de la libéralisation de mobilité des capitaux si elle est précédée d'une libéralisation effective d'échange des biens et services entre les pays de l'UMA.

D'après notre étude on peut envisager les actions à mettre en évidence afin de mobiliser l'union maghrébine. Ces actions sont au niveau de la réalisation effective de l'intégration.

Afin d'éviter les retards récurrents dans l'application des accords, il conviendrait de mettre en place des mesures en vue d'accélérer la ratification des conventions par l'amélioration du mode d'exercice du pouvoir décisionnel en matière économique et technique. Les retards de ratification s'expliquent par l'exigence prévue par tous ces accords que leur entrée en vigueur soit subordonnée à leur ratification par tous les Etats membres de l'UMA (article 6 du traité du Marrakech) ce qui bloque le processus de la construction du bloc régional. Le mécanisme qui permet une telle souplesse est celui de réactiver l'instance des premiers ministres ou à celle des ministres des affaires étrangères en leurs déléguant le pouvoir de ratifier les accords. Ainsi la souveraineté est préservée et le processus de l'intégration avance.

Le financement autonome du Secrétariat Générale est crucial afin d'assurer une meilleure visibilité financière de l'UMA permettant d'inscrire ses activités dans la durabilité. A l'instar de l'UE, le concept de financement autonome a été adopté dans la majorité des Communautés Economiques Régionales(CER) africaines telle que CEDEAO, UEMOA (article 55 et 54), CEMAC, CEEAC, COMESA et SADC ainsi que le Traité d'Abouja instituant la Communauté Africaine (article 82, 2).

### ***Un prélèvement parafiscal***

Cette solution est basée sur l'institution d'un prélèvement parafiscal sur tout ou partie de la dépense nationale, assis, liquidé et recouvré par les administrations nationales pour le compte de l'UMA, en lieu des contributions des Etats membres<sup>5</sup>.

### ***Les expériences des CER africaines***

Les prélèvements communautaires, basés sur la taxation des produits en provenance de pays tiers, sont optés par des CERs africaines (CEDEAO, CEMAC, UEMOA) comme mécanisme de financement autonome. Ils sont utilisés depuis 1971 par l'Union européenne<sup>6</sup>.

L'adoption du Traité de l'UEMOA en 1994, le Prélèvement Communautaire de Solidarité au taux de 1% a été maintenu dans les tarifs nationaux des douanes

Pour la CEDEAO, un protocole a été en 1996, instituant un protocole communautaire au taux de 0,5% sur les importations des Etats membres de produits originaires de pays tiers.

Pour sa part, le CEMAC, un protocole a été adopté en 1999, l'instauration d'une taxe communautaire pour l'intégration généralisée à tous les Etats, au taux de 1% sur les importations produits originaire de pays tiers, avec mise en application le 1<sup>er</sup> janvier 2002.

Trois prélèvements affectées (UEMOA, CEDEAO et CEMAC font présentement l'objet d'une pleine application (tous les Etats membres), quatre (CEEAC, CICOS, COMIFAC, OHADA) étaient en 2012 au stade d'application partielle (certains Etats membres) et deux en cours de négociation.

### ***Le système des ressources propres de l'Union Européenne***

L'une des clés de la réussite de l'UE est l'institution d'un mécanisme de ressources propres pour sécuriser le financement des politiques et programme communautaires. L'article 311 du Traité UE stipulait déjà que «*L'Union se dote des moyens nécessaires pour atteindre ses objectifs et pour mener à bien ses politiques. Le budget est, sans préjudice des autres recettes, intégralement financé par des ressources propres*», autrement dit des recettes affectées à la Communauté et lui revenant de droit, sans nécessiter des décisions ultérieures au niveau national. Le dispositif est entré en vigueur en 1970 et se décline en trois composantes : Les ressources propres dites traditionnelles, la ressource TVA et la ressource RNB<sup>7</sup>.

---

<sup>5</sup>CEA(2013) «Une nouvelle stratégie pour le financement de l'intégration en Afrique du Nord», fr.starafrica.com.

<sup>6</sup>CEA (2004) « Financement de l'intégration régionale», note d'information n° 2, novembre, p 3.

<sup>7</sup>Quelles sont les ressources propres de l'Union européenne (2013) ?, www.vie-publique.fr.

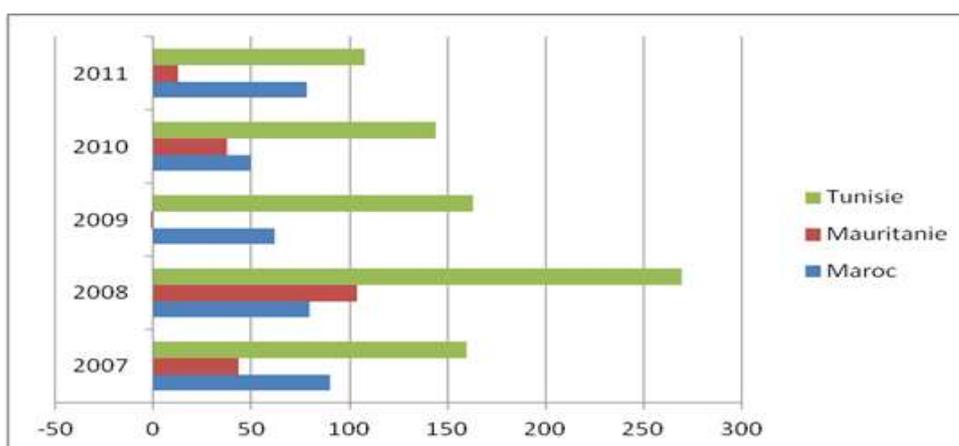
La finalité du prélèvement autonome sera de couvrir les besoins financiers de l'Union par la mobilisation des ressources hors budgets nationaux.

Les IDE constituent le second axe de redéploiement de la stratégie de la mobilisation des ressources financières. Le recours à ce mode de financement par les Etats de l'UMA a moins d'impact sur les paiements extérieurs et constitue un complément opportun pour favoriser l'accès de l'entreprise aux conditions de la compétitivité internationale. De plus, l'afflux des IDE contribuera à l'amélioration des avoirs nets en devises dans ces pays et reflète le degré d'insertion de l'économie dans l'économie mondiale.

La majorité de ces IDE implantés dans les pays de l'UMA sont réalisés au moyen de différentes réformes, comme la libéralisation du secteur des services et les performances économiques qui ont contribué à l'évolution importante de ces investissements. L'accroissement de l'afflux des IDE reflète le degré d'insertion des économies maghrébines dans l'économie mondiale.

Le graphique suivant met en évidence la trajectoire des IDE entrant dans les trois pays étudiés à savoir la Tunisie, le Maroc et la Mauritanie. A première vue, on remarque, pour la Tunisie, la chute des IDE à partir de 2009 alors que ce pays a connu un pic en 2008, de même, pour la Mauritanie<sup>8</sup>. Cependant, le Maroc a connu une nette amélioration des flux des IDE en 2011 suite effectivement de la fuite des IDE de la Tunisie vers ce pays.

**Graphique 10 : l'évolution des IDE entrant au cours de la période 2007-2011 (en \$EU par habitant)<sup>9</sup>**



Source : élaboré à partir des données de la C.E.A. (2013)

<sup>8</sup> Il est à noter que la Mauritanie a connu le 6 août 2008 une crise politique que dégénère un coup d'Etat militaire ce qui explique le chiffre négatif de flux d'IDE en 2009.

<sup>9</sup> C'est à dire en \$ américain /habitant

Dans ce contexte, durant la dernière décennie, la Tunisie et le Maroc ont cherché à mettre en place un cadre juridique et réglementaire adéquat pour attirer les investissements, néanmoins, les IDE en direction de ces deux pays sont restés relativement faibles. En revanche, l'Algérie a réussi à partir de 1996 à attirer d'importants flux d'IDE.

Il est à remarquer que pour l'Algérie et la Libye, les disponibilités en capitaux nationaux pour ces deux pays peuvent ne pas les inciter aussi fortement que les autres pays en faveur de l'effort d'attraction des IDE. Notons aussi qu'en Algérie, les hydrocarbures (pétrole et gaz) absorbent la majorité des IDE.

Pour la Tunisie, les secteurs de l'énergie, des industries manufacturières et des télécommunications bénéficient de la part la plus élevée des flux d'IDE. En 2007, les flux d'investissements étrangers représentent 19,1 % de l'investissement productif tunisien et 45 % des entrées de capitaux extérieurs<sup>10</sup>.

En effet, ces flux d'IDE marquent le degré d'intégration de ses économies dans l'économie mondiale mais aussi ils montrent l'attrait exercé par ces pays auprès des entreprises étrangères. Il en ressort que le capital est intelligent où il y a les avantages il se place.

Il en ressort qu'un marché régional dynamique constitue un appoint crucial dans les stratégies des multinationales. La redynamisation de l'UMA est d'une grande nécessité.

Pour le cas de la Tunisie, le Maroc et la Mauritanie, les délocalisations sont principalement des petites et moyennes entreprises et généralement de petites entreprises européennes en difficultés.

Il est à signaler qu'une intégration effective, permettrait d'offrir aux investisseurs un espace économique plus stabilisé dans son ensemble que ne l'est la situation de chaque pays à part. Si l'UMA s'applique pleinement et correctement, elle peut entraîner un accroissement des échanges entre les pays et une augmentation de la production d'une part et la mobilisation des ressources financières d'autre part.

## CONCLUSION

Les développements précédents débouchent sur l'importance de l'intégration régionale comme sources de croissance et de développement pour les pays intégrés. Elle peut prendre plusieurs formes : d'une ZLE à une Communauté Economique laquelle prévoit la libre

---

<sup>10</sup> «Percée des IDE américains», Tunis Afrique Presse, 7 avril 2008.

circulation des biens, des services, des personnes et des capitaux. Il en ressort, ainsi, l'importance pour les pays du Maghreb de redynamiser l'UMA et d'accélérer leur intégration.

La mobilisation des ressources financières porte sur l'importance de la mise en place de la Banque Maghrébine d'Investissement et de Commerce Extérieur (BMICE) et la nécessité de s'attaquer aux problèmes de la fuite des capitaux (essentiellement la Tunisie) et des mouvements illégaux de capitaux. En ce qui concerne les apports internationaux de capitaux privés, le rôle de l'UMA est de renforcer le soutien accordé aux pays les moins privilégiés pour les aider à attirer davantage de capitaux privés et notamment d'encourager les investissements axés sur le développement.

Il est à noter que la BMICE est un outil crucial pour résoudre les problèmes socio-économiques de la jeunesse maghrébine. Si elle fonctionna, plusieurs banques internationales à savoir la BAD vont investir dans ladite banque.

A notre sens, la finance maghrébine représenta une tentative d'émancipation du capital financier international via une future puissance qu'on appelle l'Union du Maghreb Arabe.

Toutefois et à trop se fier à de telles réflexions on risquerait d'omettre que les effets supra décrits dépendent, tant dans leur nature que dans leur ampleur, du régime politique de ces pays. Bien que les chefs d'Etat ont décidé de créer l'UMA, de se focaliser sur la coopération économique et financière et de laisser leur problème politique et géographique à côté, l'UMA n'a pas connu du succès, au contraire, pour certains, ladite intégration a échoué. C'est toujours le politique qui domine et bloque la circulation des biens, des services et des capitaux et qui freine tous progrès vers l'union du Maghreb.

En effet, le rôle des hommes d'affaires est d'une grande importance s'ils se coordonnent et travaillent ensemble sans aucune influence politique, il sera le meilleur outil de résoudre les problèmes socio-économique de la population maghrébine.

La réalité aujourd'hui est que ces pays sont de petite taille, en termes économiques et démographiques, pour avoir une influence sur le commerce mondial. L'intégration offre la meilleure chance possible aux économies de ces pays de surmonter ses problèmes socio-économiques. L'objectif est de créer une intégration maghrébine plus efficace et efficiente pour mieux servir les populations maghrébines qui devra passer par le renforcement du cadre institutionnel et organisationnel de l'UMA, l'amélioration de la gestion des ressources humaines et de fournir l'autonomie financière nécessaire de la SG. Ainsi et comme c'est le politique a échoué, il faut refondre le Traité du Marrakech de A à Z et de faire participer tous

les acteurs à savoir les hommes d'affaires, les organisations régionales et les sociétés civiles dans la redynamisation de l'UMA.

Il est à remarquer que certains CER africains lorsqu'ils ont pu résoudre leurs problèmes politiques, ils ont commencé à avoir des résultats probants.

## **Bibliographie**

- A.Ziadi (2015) « L'économie politique de la finance et de la production: cas des pays de la Tunisie, du Maroc et de la Mauritanie», International Journal of Innovation and Applied Studies, Vol. 12 No. 3 Aug. 2015, pp. 574-584.
- A. Touraine (1975) «les classes sociales dans une société dépendante», Revue Tiers-Monde, T.XVI, n° 62, avril-mai.
- H. Alaya (2002) «La monnaie-finance dans une économie en transition», Centre de publication universitaire.
- J. P. Allegret et B. Courbis (2005) «Monnaie, Finance et mondialisation», éditions Vuibert.
- L.Fontagné et F.Toubal(2010)«Investissement direct et performances des entreprises», Conseil d'Analyse Economique.
- A .Asselineau(2006) «Quelle peut-être la «raison d'être» des banques dans les systèmes financiers contemporains ? : Une approche par les théories microéconomique des intermédiaires financiers ».Cahiers de recherche , n° 1, Groupe ESC Clermont.
- G.Koenig (2008) «La gestion européenne de la crise», L'observatoire des politiques économiques en Europe, N° 19 -Hiver.
- H. Phillipe (2001) «Analyse comparative des processus d'intégration économique régionale», direction générale de la coopération internationale et de développement.
- H.Hassan (2001) «Evolution récente du secteur financier : secteur bancaire, Bourse des valeurs de Casablanca », Document de travail n° 60.
- P.Mentré (2008) « L'Allemagne et la France face à la crise financière », Conseil d'analyse économique franco-allemand, automne.
- CNUCED (2013) «Le développement économique en Afrique » Rapport 2013, Nations Unies.
- Banque Centrale de Mauritanie, Rapport annuel 2012.

- Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture « Pour une harmonisation des politiques agricoles et intégration régionale», 12 Août 2013.
- La Commission économique pour l'Afrique (2004) « Financement de l'intégration régionale», note d'information n° 2, novembre.
- La Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique (2013) «Intégration financière et coopérations fonctionnelles en Afrique du Nord : le rôle des acteurs privés», octobre.
- Commission Economique pour l'Afrique [2013] : Echanges intra-régionaux et facilitation du commerce, Rapport sur l'Intégration Régionale en Afrique du Nord.
- Les Cahiers de l'IEQ, n° 11, juillet 1994.
- Note d'orientation sur le développement du secteur financier, paris, 17-19 décembre 2001.
- «Percée des IDE américains», Tunis Afrique Presse, 7 avril 2008.
- Unctadsat. unctad.org.
- <http://www.bcm.mr/>
- <http://www.gdrc.org/icm/french/matthieu/section-3.html>
- <http://www.bkam.ma/>
- [www.vie-publique.fr](http://www.vie-publique.fr).
- fr.starafrika.com.
- Articles 26 et 19 de la convention sur l'investissement.
- Article 13 du Circulaire aux intermédiaires Agrées n° 2001-11 du 4 mai 2001.